PLAINEMAISON AQUITAINE

Société par actions simplifiée au capital de 875 000 euros

Siège social : 18, rue de l'abattoir - 87000 LIMOGES

R.C.S. LIMOGES B 402 384 549

- -

PROCES VERBAL DES DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE DU TRENTE MARS 2026

- Nomination du commissaire aux comptes titulaire -

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à 10 heures 35, c/o LJC Rue Marc Sangnier à Pithiviers, l'associé unique, LJC SAS, s'est présentée sur convocation faite selon les formes et les délais statutaires du Président. Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée en entrant en séance, par tous les membres présents. Monsieur Bernard LEGUILLE préside la séance en sa qualité de représentant du Président LJC SAS, Monsieur Julien BEC est désigné comme secrétaire du bureau.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent plus du quart du capital social. L'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer. M. Henri-Paul GALIBERT, commissaire aux comptes titulaire a été régulièrement convoqué et n'assiste pas à l'Assemblée. Le Président met à disposition des actionnaires :

- ⇒ Un exemplaire des statuts de la société
- ⇒ Une copie de la lettre de convocation de chaque actionnaire
- ⇒ Une copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes
- ⇒ Le bulletin de vote par correspondance ou par procuration pour les actionnaires représentés
- ⇒ La liste des actionnaires et des administrateurs
- ⇒ La feuille de présence

Pour être soumis à l'Assemblée, sont également déposés :

- ⇒ Le texte des projets de résolutions

Le Président rappelle ensuite que les documents et renseignements visés par les textes légaux ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur. A la demande du Président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la régularité de sa convocation.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion
- Nomination du commissaire aux comptes titulaire
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis il donne lecture du rapport de gestion. Enfin la discussion est ouverte et Monsieur le Président offre la parole à tout actionnaire qui désirerait la prendre. Après échanges d'observations, Monsieur le Président fournit les précisions supplémentaires qui lui sont demandées. Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les commissaires aux comptes (M. Henri-Paul GALIBERT, titulaire et M. Stéphane BRIQUET, suppléant) ont indiqué qu'ils cessaient leurs mandats à l'issue de l'AG statuant sur les comptes clos au 30/9/2025, qui s'est tenue le 31 mars 2026. Il est ici proposé de nommer en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire ARFEUILLE ET AUDITEURS SARL, 26 bis rue Sainte Sophie à Versailles, RCS Versailles 539 347 294, représentée par son Gérant M. Matthieu GALIBERT, qui accepte ce mandat de commissaire aux comptes titulaire, pour les six exercices à venir, soit jusqu'à l'issue de l'AG qui statuera sur les comptes clos au 30/09/2031. ARFEUILLE ET AUDITEURS SARL remercie l'assemblée, et déclare n'être l'objet d'aucune interdiction ou empêchement pour exercer le mandat confié. Le commissaire aux comptes nouvellement titulaire étant une personne morale, il n'y a pas lieu de nommer un commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures 35. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par les membres du bureau.

M. Bernard LEGUILLE
Pour LJC SAS, Président

M. Julien BEC
Secrétaire